

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE EXTÉRIÈRE

Un jour — lointain déjà — Guillaume II s'en fut solennellement accomplir un voyage en Palestine. Vous imaginez les sentiments tumultueux qui s'agitèrent en son âme complexe. Les contradictions aisément se concilient chez un disciple du métaphysicien Hegel. Mystique et pratique, l'empereur allemand s'inclinait pieusement devant toutes les images qui évoquent en lui la Terre Sainte, mais il ne perdait pas de vue les intérêts immédiats, matériels et économiques dont il a assumé la défense comme premier commis-voageur de la production allemande.

Au retour de cette croisade esthétique et commerciale, il s'arrêta à Constantinople où il serrait la main, toute sanglante, d'Abdul-Hamid, au lendemain du jour où celui-ci venait d'ordonner le massacre de milliers et de milliers de ses sujets arméniens. Les Vieux Turcs se sentirent reconfortés par l'impériale visite et ils crurent que désormais, forts de la sympathie de Guillaume II, ils pourraient braver, en même temps que l'indignation des consciences civilisées européennes, le mécontentement grandissant des peuples ottomans. Ils le crurent si bien qu'ils exagèrent et qu'Abdul-Hamid comptant sur l'appui de l'Allemagne, se laissa aller à refuser les concessions indispensables.

La Révolution de 1908 lui arracha sa puissance, celle d'avril 1909 lui ravit même son titre de Sultan. C'était les idées françaises qui triomphaient, c'était des hommes formés à la culture et aux doctrines démocratiques de notre pays qui arrivaient au pouvoir. L'influence allemande paraissait condamnée sinon à disparaître du moins à subir une longue éclipse à Constantinople.

Par quel miracle n'en fut-il pas ainsi ? Faut-il s'en prendre à des négligences françaises ou à une extraordinaire habileté allemande, toujours est-il que les Jeunes Turcs malgré la sympathie intellectuelle et morale qu'ils ne pouvaient pas ne pas ressentir pour la France, se laissèrent séduire à leur tour par la diplomatie de Guillaume II.

Alors qu'ils confiaient à des fonctionnaires français le soin de veiller à la réorganisation de leurs finances, sans leur conférer l'autorité qui seule aurait rendu possible l'accomplissement d'une telle tâche, ils abandonnaient à des officiers allemands, l'entraînement et le commandement de leurs armées et sans doute, comptaient-ils, pour assurer l'intégrité matérielle et morale de l'empire ottoman, sur la protection souveraine de la grande nation militaire qui en 1866, comme en 1870, à Sadowa comme à Sedan, n'avait connu que d'incompréhensibles victoires.

Or quels ont été les services rendus à l'empire ottoman par ses nouveaux et formidables amis ? Quels ont été pour lui les fruits de ce rapprochement avec l'Allemagne dont il se prometait autant de prestige que de profit ? La Porte successivement a perdu la Bosnie et l'Herzégovine qui lui ont été arrachées par l'Autriche, le vaillant « second » de l'Allemagne. C'est encore l'Italie, alliée de Berlin, qui suit l'exemple et qui s'adjuge Tripoli et la Cyrénaïque. Le signal des amputations est alors donné. Monténégro, Serbie, Bulgarie, Grèce s'élancent à la curée sans que l'Allemagne acquiesce un simple geste de protestation, sans qu'elle soulève, même diplomatiquement, la moindre résistance à ce féroce dépeçage.

Il y a plus. L'armée turque avait été livrée à la direction technique de l'Allemagne, la grande puissance militaire. L'empire ottoman avait, au prix de sacrifices héroïques, payé les instructeurs, les armes, les munitions germaniques et tout cela pour connaître les humiliants désastres de Lulle Bourgas et de Kir Kilissé, la perte d'Andrinople, la perte de Salonique !

Après la débâcle, l'intervention de la grande protectrice allemande aurait pu réduire la part du feu, tout

au moins aurait-elle dû l'essayer. Les diplomates de Berlin ne semblèrent pas y songer un seul instant. Ils cherchèrent à faire croire à la Turquie que l'Autriche et l'Italie qui, l'une et l'autre lui avaient arraché une part importante de son domaine, étaient pour elle des amies désintéressées. Ils s'efforcèrent de garder sa confiance crédule, alors qu'ils secondaient alternativement les vues de la Bulgarie et les ambitions de la Grèce et de son roi — le beau-frère de Guillaume II.

Avant, pendant et après la guerre, l'empire ottoman ne recut aucun concours ni aucun secours de l'Allemagne, entre les mains de laquelle il avait si naïvement remis son sort. Il s'est aperçu qu'en échange de services imaginaires, on exigeait de lui qu'il acceptât une sorte de vassalité économique et militaire, qu'il accordât des concessions de travaux publics, de ports, de chemins de fer et qu'il abandonnât à des généraux allemands le commandement absolu de son armée.

Les Jeunes-Turcs n'entendent pas que la Turquie d'Europe devienne une sorte d'Égypte allemande. Ils l'ont bien montré en triomphant de l'hostilité traditionnelle qu'ils ont au cœur contre la Russie et en envoyant une importante mission auprès du Tsar Nicolas.

Ils l'ont montré aussi en sanctionnant les arrangements financiers et économiques élaborés par Djavid Bey. Certes, le territoire occupé par la Turquie en Europe se trouve bien réduit à la suite des dernières guerres balkaniques. Il n'en a qu'une importance plus grande au point de vue de l'avenir de l'Empire ottoman. C'est la Turquie d'Europe qui seule garantit la cohésion des provinces et des races qui constituent la Turquie d'Asie.

Qu'il y ait à Constantinople une administration vigilante, saine et probe, que la Turquie pense par le travail pacifique et méthodique les blessures qui lui ont été faites, qu'elle ne donne aucune occasion aux intrigues internationales de s'exercer dans sa capitale et elle pourra envisager l'avenir avec sérénité.

La France n'a pas hésité à lui procurer les ressources matérielles, faute desquelles elle courait à la faillite et à la guerre civile.

Certes, notre conduite nous a été dictée par une ancienne et profonde sympathie ; elle nous a été inspirée aussi par notre amour réfléchi de la paix. Le partage de la Macédoine, de la Thrace et de l'Albanie a mis l'Europe au bord du gouffre d'une guerre effroyable.

Le partage de la Turquie d'Asie l'y précipiterait et c'est ce que la France ne veut pas. C'est pour cela qu'elle seconde de ses efforts efficaces et sincères le relèvement de l'Empire ottoman.

T. STEEG,
Sénateur de la Seine,
Ancien ministre,

Les P. T. T

D'après le relevé statistique publié par le bureau international de l'Union télégraphique, l'Allemagne tient la tête pour le développement des lignes télégraphiques, qui atteint chez elle 1.893.830 kilomètres, le nombre des bureaux 55.770 et celui des appareils 56.674.

La France vient ensuite, avec 611.736 kilomètres de fils, 21.396 bureaux et 30.591 appareils. L'Angleterre a 605.684 kilomètres de lignes, avec seulement 14.185 bureaux où fonctionnent, en revanche, 46.702 appareils. La Russie, qui possède 718.197 kilomètres de lignes, est en retard pour le nombre des bureaux et des appareils, qui ne sont respectivement que de 8.722 et 9.305.

Si l'on examine le mouvement des télégrammes, l'ordre n'est plus le même.

L'Angleterre est la première pour l'émission des télégrammes intérieurs, avec 78 millions 269.000 télégrammes échangés ; puis vient

la France, avec 53.976.000 ; l'Allemagne, avec 41.447.000 ; la Russie, 34.705.000.

Les communications internationales qui, mieux que toutes les autres peut-être, sont fonction de l'activité commerciale du pays, se chiffrent par 19.457.000 pour l'Allemagne, 16.619.000 pour l'Angleterre, 11.493.000 pour la France et 6.065.000 pour la Russie.

Cette dernière arrive en tête pour les recettes réalisées : 80.948.000 francs, l'Angleterre a encaissé 79.322.000 francs, l'Allemagne 47.437.000 francs et la France 46.511.000.

L'Algérie a aujourd'hui un développement de lignes télégraphiques qui atteint 39.772 km., desservies par 726 bureaux et 1.019 appareils et ayant transmis 3.046.000 télégrammes.

Le Cinéma-Express

Autrefois, aller de Paris à Londres était un long voyage. Avec les rapides, c'est devenu une excursion, avec l'aéroplane, une simple promenade. C'est l'aéro qui détient le record Paris-Londres... Le cinéma a essayé de le lui ravir.

Le jour de la revue de Vincennes, un train spécial, composé d'une machine, du tender et d'un wagon, quittait Paris et se dirigeait vers Calais à une vitesse moyenne de 107 kilomètres à l'heure.

Ce train transportait un film cinématographique, pris l'après-midi, représentant la revue donnée en l'honneur du roi. En trois heures, le train du cinéma accomplissait le trajet : les meilleurs rapides en mettent quatre.

À Calais, un paquebot spécial, puis à Douvres, un train sous pression transportèrent le film à Londres, et le soir même, les Anglais applaudissaient la revue passée l'après-midi. Jules Verne, il y cinquante ans, n'aurait pas osé faire une telle prédiction.

Entre Gascons

Marius a rencontré son vieil ami Baptistin.

— Figure-toi, commence Marius, que je suis allé dans un pays où il faisait si chaud que les poules y pouvaient des œufs durs !

Mais Baptistin n'est jamais pris de court.

— Mais, riposte-t-il, j'ai vu beaucoup plus fort. Il faisait tellement froid dans le pays où je suis allé, que les poules n'y pouvaient que des œufs à la neige.

— Quelle blague ! répond simplement Marius.

Et vexé, mécontent, il plante là son vieil ami.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le combat de Taza

Voici la physionomie générale du combat du 12 mai, qui portera, dans l'histoire, le nom de combat de la Montagne de Tsoul.

L'opération avait été jugée indispensable par le général Gouraud, pour dégager la route de Taza. Les quinze tribus Tsoul s'étaient rassemblées sur trois crêtes parallèles de 300, 600 et 1.200 mètres, en face du camp du général Gouraud. Les tribus Riata avaient été subjuguées le 10 mai ; elles avaient envoyé peu d'effectifs.

Le général Gouraud décida de porter son effort maximum sur l'assaut de cet escalier gigantesque où des milliers de Tsoul attendaient, prêts à l'attaque, renforcés par des contingents de Senadja, sous la conduite de El Hadjam.

Laissant la garde du camp au bataillon Billotte, le général Gouraud répartissait ses effectifs. Il plaçait au centre, sous le commandement du colonel Bulleux, dix-sept

compagnies et trois sections de mitrailleuses.

La droite commandée par le lieutenant-colonel Delavaud, comprenait le bataillon Millet, le bataillon Pellegrin, le bataillon de zouaves du commandant Dangan.

La gauche, sous les ordres du lieutenant-colonel Girodon, comprenait le bataillon Denis-Laroque, le bataillon Frèrejean et Priérier et le bataillon de tir des Marocains sous les ordres du commandant Poennibeau.

Le service des renseignements signalait que l'extrême gauche serait inquiétée par les contingents des Senadja avec El Hajani. Les spahis du commandant Devanlay et la compagnie légère montée du capitaine Rollet devaient maintenir en respect la droite de l'ennemi.

Les Souverains Danois en France

Après avoir été reçus à Londres de la façon somptueuse et familiale que l'on sait, Christian X et la reine Alexandrine viennent d'arriver en France, où leur visite, pour avoir nécessairement un caractère moins intime, n'a pas été moins chaleureuse et cordiale.

Le roi et la reine de Danemark ont été accueillis en France comme des amis sincères de notre pays, des amis de toujours. Ils aiment eux-mêmes notre histoire, nos traditions, tout ce qui est le génie de notre race et de notre civilisation.

À Calais, la réception a été des plus enthousiastes. À 10 h. 15, une salve de coups de canon annonce l'arrivée en rade du yacht royal qui paraît au détour du chenal et vient directement à l'accostage. Les marins des torpilleurs de la défense mobile de Dunkerque, mouillés dans l'avant-port, poussent des hourrahs.

Le yacht accoste avec facilité, mais comme la mer est basse on doit assujettir la passerelle de débarquement sur le pont de commandement.

Christian X et la reine Alexandrine sont montés dans le train pour se rendre à Paris où ils sont arrivés à 3 heures et ont été reçus à la gare du Bois-de-Boulogne par M. et Mme Poincaré.

La foule a fait un accueil chaleureux aux souverains Danois qui sont rentrés à l'Élysée où ont eu lieu les réceptions.

À 5 heures, les souverains ont été reçus à l'Hôtel de Ville où des discours furent prononcés par M. Chassaing-Guyon, président du Conseil municipal et par le roi.

Le soir à eu lieu le dîner à l'Élysée : au dessert, des toasts ont été portés par M. Poincaré et le roi.

Dimanche matin, les souverains ont reçu au ministère des Affaires étrangères et ont offert un déjeuner à M. Poincaré.

Dans la journée, les souverains se sont rendus à Longchamp où ils ont assisté aux courses de chevaux.

Le soir il ont été reçus au ministère des Affaires étrangères par M. Doumergue.

Dans la journée de lundi, les souverains danois ont assisté à la revue des troupes et à l'envoi d'avions au camp de Satory.

Comme toujours, la revue a obtenu le plus vif succès.

Après la revue, les souverains ont assisté à un dîner de gala qui a eu lieu à Versailles.

Les élections municipales à Hazebrouck

Dimanche ont eu lieu à Hazebrouck les élections municipales. La liste de l'abbé Lemire obtient 474 voix de majorité.

L'abbé Lemire est élu par 1.823 voix. M. Warein, maire sortant, obtient 1.379 voix.

Aussitôt après la proclamation du résultat des élections municipales,

l'abbé Lemire s'est montré au balcon de l'immeuble, siège de son Comité, et devant une foule compacte, il a remercié au nom des 27 candidats de l'Union républicaine, le peuple qui, en le nommant à la mairie, a prouvé à toute la France que l'heure de la justice a sonné.

« Nous nous consacrons, a-t-il dit, à ramener dans cette ville la paix pour tout le monde, nous travaillerons tous pour la prospérité et la grandeur de la cité flamande. »

On annonce qu'une grande manifestation aura lieu demain pour fêter l'élection de la liste de l'abbé Lemire.

Les réquisitions de M. Lescouvé contre M^{me} Caillaux

Lundi dernier, M. Boucard avait clos son instruction et transmis au parquet le dossier de l'affaire Caillaux. Depuis lors, M. Théodore Lescouvé, procureur de la République, a lui-même étudié les interrogatoires et les témoignages et il a renvoyé au juge d'instruction le dossier où il a pris ses réquisitions.

Le procureur de la République requiert contre Mme Caillaux des poursuites pour homicide volontaire avec préméditation.

En conséquence, M. Boucard a rendu lundi une ordonnance conforme aux réquisitions du procureur. Cette ordonnance renverra Mme Caillaux pour assassinat devant la chambre des mises en accusation. Il appartiendra à cette juridiction de fixer définitivement l'inculpation et d'ordonner, s'il y a lieu la comparution de l'inculpée devant la Cour d'assises.

Retour macabre

Institutrice au hameau de Butry près d'Autvers-sur-Oise, Mme Marie Perrot alla faire samedi, une courte promenade aux environs de sa maison d'école.

Le soir, vers cinq heures, elle rentra, ses clefs en main. Elle s'approcha de la porte d'entrée, mais aussitôt elle s'arrêta stupéfaite ; sur le panneau de la porte, était accroché un grand tablier noir auquel était épinglé un carton blanc et, sur le carton, il y avait ce mot : Décès.

La première minute de surprise passée, Mme Perrot se prit à rire : un écolier, sans doute, avait imaginé cette farce macabre.

Cependant, la porte, malgré que l'institutrice eût fait jouer le pêne, ne pouvait s'ouvrir, Mme Perrot appela des voisins. L'huis enfin fut enfoncé.

Alors l'institutrice eut l'explication de l'avis inscrit sur le carton.

Etendu sur le lit, la tête trouée d'une balle, son mari, employé de commerce à Paris, gisait ensanglanté.

M. Perrot avait quitté sa femme depuis déjà plusieurs mois. Il n'était revenu chez elle que pour se donner la mort.

100.000 fr. de pièces fausses

Le contrôle des recherches de la sûreté générale, à la suite d'une enquête qui a duré plusieurs mois, vient de mettre la main sur toute une bande de faux monnayeurs savamment organisés et qui, dans la banlieue parisienne et en province, a émis pour plus de 100.000 francs de pièces fausses de 5 fr., au millésime 1873 et de 2 fr., au millésime 1912 à l'effigie de la Semeuse.

Un individu nommé Gabriel Moreau, fut le premier arrêté à Amiens. Conduit au parquet de cette ville et interrogé par M. Binet, juge d'instruction, Moreau déclara qu'il tenait les pièces d'un individu dont il ignorait le nom, mais qu'il avait connu à Paris dans le quartier de La Villette.

La Sûreté générale, en recherchant le complice de Moreau apprit que ces deux individus faisaient partie d'une bande de faux monnayeurs composée d'hommes et de femmes au nombre d'une cinquantaine.

Après d'habiles investigations,

tant en province que dans la banlieue parisienne, les principaux coupables ont été arrêtés et sont maintenant sous les verrous.

Ce sont, en outre de Gabriel Moreau, les nommés Célestin Gizard, dit Tintin, les deux frères Léonard et Emile Saint-Albin ; André Colombe, Jules Delpech, dit Emile le rasé ; Gaston Nenard, dit Binoclard ; la fille Gabrielle Balestra, dite Gaby ; Henri Sudre dit Meme, Eugène Chaut, dit Eugène de Paris ; Berte Frantz, Roger Paillet, Jules Charrier dit Julot ; Henry Venator, dit Boston ; Jeanne Demarle, Marguerite Thomas, Marie-Louise Pouteau, Henri Furet, Georges Dubuisson, Camille Montagne, Suzanne Robert, Marie Sohlbach, dite Mariette de Belleville ; Emilie Ulrich, dite Lillie Gaston ; Simon, dit l'Anglais, et Lucien Paul Poirer.

Ces individus, pour la plupart, sont de dangereux repris de justice et, maintes fois déjà, ils ont été arrêtés pour émission de fausse monnaie.

Une famille empoisonnée par des œufs de cane

Au village de Verneuil, près Senlis, Louis Fontenay, trente-quatre ans, mangea des œufs sur le plat, dont une partie était des œufs de cane. Le lendemain, dans la journée, au cours de son travail, il fut pris de violentes coliques et se rendit chez son frère, à Villers-Saint-Paul, pour se faire soigner. Le jeudi, la mère et les trois enfants commencent le restant du plat. Vendredi, tous furent pris de vomissements, et une des fillettes succomba.

Le parquet s'est rendu au village de Verneuil, accompagné d'un médecin légiste, afin de procéder à l'autopsie de la fillette. Il a déterminé que la mort provenait d'un empoisonnement par les œufs de cane.

L'état du père est très grave.

Petites Nouvelles

Dimanche matin a eu lieu, à l'hôtel de ville, à Paris, dans la salle des séances du Conseil municipal, l'élection de trente-délégués en vue des élections sénatoriales du 21 juin prochain, et de huit délégués suppléants. Les gauches avaient décidé de ne pas prendre part au vote. Aussi la liste des candidats républicains libéraux progressistes et d'intérêt municipal fut-elle élue sans lutte.

— La neige est tombée abondamment sur le ballon d'Alsace et Honnek. La température s'est refroidie.

— Le capitaine Jeannerot, chef de l'éscadrille d'aviation d'Oudjda, se rendant à Taza par la voie des airs, est tombé entre Saffat et Guercif. Le capitaine et son mécanicien sont indemnes. L'appareil est endommagé.

— On apprend de Corfou que les pourparlers engagés entre la Commission internationale et les délégués épirotes auraient abouti. Le projet de traité serait signé aujourd'hui.

— Une lettre parvenue du Pérou à Plymouth annonce que quarante-cinq soldats péruviens, accusés de mutinerie et de complot contre leurs officiers, furent conduits à la rivière Napo, affluent de l'Amazone. Là on les plaça sur un radeau, qu'on laissa aller à la dérive, tandis que du bateau-patrouille « Iquitos » on expérimentait sur eux le tir d'une mitrailleuse. Tous ont été tués, car ceux qui n'étaient que blessés ont été achevés à coups de sabre.

— Les suffragettes ont incendié les tribunes du champ de courses de Birmingham, qui ont été entièrement détruites. Les dégâts sont évalués à plusieurs milliers de livres sterling.

— Le courrier de Feriana à Tebessa a été attaqué à Tebessa, au moment où il entrait dans la ville, par plusieurs individus armés. Après avoir essayé des coups de fusil, le courrier a été assommé et dévalisé. La victime a été transportée à l'hôpital dans un état grave.

CAUSERIE

La Crise de la dépopulation

Il n'est pas pour la France de question plus angoissante que celle relative à la crise de dépopulation que traverse notre pays, et qui constitue la plus inquiétante menace pour son développement économique et son avenir de grande nation.

Cette dépopulation, dont les conséquences sont si graves, provient exclusivement de la diminution de la natalité. Or cette cause va chaque année en s'accroissant et ne peut plus être compensée par la diminution de la mortalité provenant du développement de l'hygiène. Le chiffre des naissances, qui s'élevait en France à 966.000 en 1872, n'atteignait plus déjà que 845.000 en 1902 et tombait à 742.000 en 1911.

Au point de vue de la natalité, nous occupons d'ailleurs le dernier rang de toutes les nations. C'est ainsi que, durant la période de 1900 à 1909, la proportion annuelle moyenne des naissances sur 10.000 habitants, ne s'éleva en France qu'à 207, tandis qu'elle atteignait 275 en Angleterre, 325 en Italie, 335 en Allemagne, 341 en Espagne, 350 en Autriche et 486 en Russie.

Aussi par quatre fois déjà, en 1895, en 1900, en 1907 et en 1911, le chiffre des décès a dépassé le chiffre des naissances et à trois reprises, en 1907, en 1909 et en 1911, le chiffre de la population française s'est trouvé inférieur au chiffre de l'année précédente.

En 1885, on comptait 27 départements dans lesquels il y avait dépopulation, au sens mathématique du mot; dix ans après en 1895, cet affaiblissement graduel apparaissait dans 58 départements. Ces résultats, direz-vous, ne vont pas sans quelques oscillations. Ces oscillations même doivent donner bon espoir.

C'est dans le sud-ouest et dans le nord-ouest de la France, dans les belles régions du Tarn et de la Garonne et dans la Normandie, que se constate le plus nettement le phénomène de la dépopulation. La Normandie, qui, jusque vers 1880, tenait la tête de ces régions françaises qui se dépeuplent, a cédé la place au groupe gascon (Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne).

Le Gers n'a que 669 naissances pour faire face à 1.000 décès ! Le Lot-et-Garonne n'a que 675 naissances à opposer à 1.000 décès; il ne possède pas un seul canton présentant un excédent de naissances. Les autres départements du groupe gascon ne sont pas plus brillants. Le Tarn-et-Garonne n'a que 745 naissances pour 1.000 décès ou 3 naissances pour 4 décès. Le Lot n'est pas mieux partagé avec 784 naissances pour 1.000 décès; son mouvement de décroissance, commencé en 1861, s'est accentué à partir de 1880; il est dû à une mortalité excessive dans la vallée du Lot, à une natalité faible et à une légère émigration vers la vallée de la Garonne. Les Hautes-Pyrénées n'alignent, en face de 1.000 décès que 830 naissances avec le minimum de ces dernières dans le riche plateau de Tarbes et la belle vallée de Bagnères. La Gironde, le Tarn avec leurs 900 et 908 naissances, n'arrivent pas à combler les vides causés par la mort. Dans cette région du sud-ouest, ce sont les Landes, le département le plus pauvre, qui lutte avec le plus de courage et qui parvient, avec 1.115 naissances, à maintenir et à fortifier son capital humain.

Le groupe normand, le plus anciennement malade, semble être plutôt en voie d'amélioration. Des cinq départements qui le formaient en 1893 (Eure, Calvados, Orne, Sarthe et Seine-et-Oise) deux, l'Eure et la Sar-

the, ont tout au moins disparu du groupe des seize départements français qui, en 1910, ont eu les plus gros excédents de décès. Il est donc réduit aux trois départements de l'Orne excédent de 46 décès pour 1.000 habitants, du Calvados (excédent de 20 décès) et de Seine-et-Oise (excédent de 19 décès).

Les territoires qui, par la constance de leurs excédents de naissance, rétablissent péniblement chaque année l'équilibre démographique compromis par les groupes gascon, normand et quelques autres départements, sont l'Yonne, Vaucluse, Aube, Côte-d'Or, Var et Hérault.

Nous avons une vingtaine de départements qui n'ont jamais présenté un excès des décès sur les naissances. De ce bloc de haute fécondité font inimmuablement partie: le Nord, le Pas-de-Calais, Belfort, la Corse, quatre départements bretons: Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Loire-Inférieure; les départements reliant la Bretagne au plateau central et ceux appartenant à ce plateau (Vendée, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Lorère, Loire, etc.)

A ce groupe solide viennent s'ajouter, suivant les années bonnes ou mauvaises, d'autres départements, dix, vingt, quelquefois trente, qui, pour le plus grand nombre, doivent leur progrès discontinu à l'émigration intérieure et à la poussée vers les centres urbains. Ce fait ne saurait surprendre puisqu'il résulte de la statistique générale que la presque totalité des communes, celles des campagnes, plus de 35.000, se dépeuplent au profit d'un millier de communes déjà fort peuplées.

Ce phénomène de la dépopulation des campagnes n'est pas, au surplus, particulier à la France; on le relève dans tous les pays.

Jean LALOY.

CHRONIQUE LOCALE

A l'occasion des fêtes de l'Assension, nos ateliers étant fermés jeudi, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas vendredi prochain.

ACCORD!

L'Union Républicaine avait constaté qu'un de nos amis politiques républicains faisait des conférences agricoles en compagnie d'hommes très honorables, mais d'opinions diamétralement opposées.

Notre confrère avait applaudi à cette union, parce que, disait-il, cela prouvait qu'il y avait quelque chose de changé, à savoir « que ce qui est à admirer chez les uns, ne devienne plus détestable chez les autres. »

L'allusion était grosse: nul ne s'y est laissé prendre et nous avons dit mardi qu'on ne pouvait décemment apprécier de la même façon des républicains faisant des conférences agricoles avec des hommes d'opinions opposées, et des élus républicains faisant de la politique commune avec des réactionnaires politiques.

Notre raisonnement a étonné l'Union Républicaine, qui reconnaît « que nous n'avons pas la même façon d'apprécier les hommes et les faits. »

De cela, nous étions certains: l'Union nous avait habitués bien avant les élections à ne pas voir la situation politique du même oeil que nous. Que M. Marmisses affirme qu'il y a des « œuvres solides à accomplir pour la réussite desquelles tous les concours sont

nécessaires », nous sommes d'accord.

Alors pourquoi souligner cette « nécessité ? » Ce n'était vraiment pas la peine.

Nous le répétons: Nous approuvons l'union entre tous les hommes de bonne volonté en ce qui concerne les œuvres sociales, agricoles. Nous réproprions les accords politiques avec les adversaires des institutions républicaines quand il s'agit d'élections, d'actes politiques.

C'était là en effet, le point qui nous divisait avec notre confrère dont les attaques répétées contre les radicaux n'étaient pas de nature à sceller une union entre lui et ceux-ci.

LOUIS BONNET.

TOUJOURS NOS ROUTES!

Voilà plusieurs sessions au cours desquelles le Conseil Général du Lot émet des vœux pour que nos routes soient réparées, mieux entretenues, et qu'il vote des crédits importants pour assurer ces réparations.

Hélas, l'état de ces routes est tel qu'aujourd'hui tout est encore à faire.

Et cependant, il faut rendre justice au zèle des agents, à l'intelligente administration de M. Dou, l'ingénieur en chef: ils font tout ce qu'ils peuvent pour remettre de l'ordre dans notre réseau vicinal et départemental.

M. Loubet, dans la séance de lundi, a renouvelé les critiques contre le défectueux état de nos chemins. M. Malvy a indiqué la cause du mal, et enfin M. Bécays, prenant texte de ces critiques justifiées a proposé de faire établir par la Commission des travaux publics du Conseil Général, un programme définissant exactement l'état de nos routes, ce qui permettra ensuite à l'Assemblée départementale de prendre les mesures et de voter tous les crédits nécessaires.

Il faut en finir, a conclu M. Bécays, avec le mauvais état de nos routes. Et le Conseil Général lui a donné raison.

Ainsi se réalisent tous les jours les prévisions que nous formulions, il y a 8 ans environ, à l'occasion des fameuses économies que le service vicinal réalisait au détriment de l'entretien de nos chemins.

M. Malvy père a rappelé que l'ancien ingénieur avait persuadé à l'époque, au Conseil Général de consacrer les fonds d'entretien à des travaux nouveaux.

Les résultats, on les constate aujourd'hui: c'est l'état déplorable de nos routes.

Quant aux travaux nouveaux, on n'en parle que pour mémoire.

M. l'ingénieur en chef Dou est animé des meilleures intentions: il ne demande qu'à réparer ce qui a été démolit; mais encore, faut-il qu'on lui donne des crédits suffisants.

Et voilà, comme quoi, les économies qui furent faites, malgré tous les avis les plus désintéressés, en dépit des renseignements les plus précis, ont abouti à ces résultats néfastes: 1° plus de routes en bon état; 2° plus de trace de ces fameuses économies; 3° nécessité de voter des crédits considérables pour remédier à la situation.

C'était bien ce que le Journal du Lot avait prévu et affirmé.

LOUIS BONNET.

Enseignement primaire

Sont nommés: M. Capsal, instituteur public de Saux, à Sérignac.

M. Vigouroux, de Sérignac à Saux.

M. Gibert, d'adjoint à Salviac, titulaire à Gignac, en remplacement de M. Lasfargues, décédé.

Mme Ras, de Bourzolles (Souillac), adjointe à Souillac (école maternelle), en remplacement de Mme Bouyrou, décédée.

Mme Dubernat, de Francoules à Bourzolles (Souillac).

Mme Pezet, de Montfaucon à Francoules.

Mme Girma, de Sérignac à Floirac, en remplacement de Mme Poudjé, retraitée.

Mme Pradaude, institutrice en congé, adjointe à Montfaucon.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni lundi matin à 10 heures, à la Préfecture.

Etaient présents: MM. le Préfet Veysières, inspecteur d'académie, Doumer et Villadiou, inspecteurs primaires; Peyrichou, Talou, Fontanilles, conseillers généraux; M^{lle} Bonnet, MM. Vidal et Bouyé, délégués des instituteurs; M^{lle} la Directrice et M. le Directeur des Ecoles normales. Le Conseil a statué sur les affaires suivantes:

Commune de Caillac. Construction d'une Ecole de filles: Ajourné.

Commune de Labastide-Murat. Construction d'un Groupe scolaire: Adopté.

Commune de Luzech. Construction d'une Ecole de Filles: Avis favorable.

Fixation du nombre des élèves à admettre dans les Ecoles Normales en 1914. Propositions adoptées.

Fixation des grandes vacances dans les Ecoles élémentaires en 1914: propositions adoptées.

Supplément de vacances pour cours d'adultes: Propositions adoptées.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 18 mai 1914

Le Conseil Général du Lot s'est réuni lundi matin.

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Cocula, sénateur du Lot.

Etaient présents: MM. Cocula, Lavet, Faurie, Mazières, de Monzie, Rey, Dupuy, Combarieu, Peyrichou, Couderc, Darquier, Rouma, Talou, Boyer, Larnaudie, Bécays, Loubet, Laparra, Mage, Delpon, Murat, Fontanilles, Calmon, Constant, Cambornac, Malvy père.

Excusé: M. Malvy fils.

M. le Préfet assiste à la séance. En ouvrant la séance, M. Cocula prononce le discours suivant.

Mes chers Collègues, J'ai un bien agréable devoir à remplir, celui de renouveler en votre nom, nos plus chaleureuses félicitations à notre jeune et distingué collègue M. L. J. Malvy, récemment appelé à un des postes les plus élevés du Gouvernement de la République, poste où s'affirme chaque jour davantage, les hautes qualités qui toujours l'ont désigné comme un chef aimé et estimé de la République.

Nous sommes fiers de proclamer que jamais ministre de l'Intérieur ne présida à des élections législatives avec plus d'impartialité. Suivant la promesse qu'il en avait faite, les élections des 26 avril et 10 mai dernier, ont été libres, à l'abri de toute pression officielle. C'est là un progrès dont il pourra s'honorer à juste titre.

Messieurs,

Vous savez dans quel désarroi, la législature qui vient de finir avait laissé le parti républicain. Il n'a pas fallu moins que le nouveau et éclatant succès de la démocratie radicale socialiste pour assurer une

orientation et une discipline saluaires, dans celle qui va suivre.

C'est en effet, la politique de l'ancien bloc républicain de Waldeck-Rousseau qui se révèle triomphant, entraînant la débâcle définitive de toutes les réactions franches ou dissimulées.

Et puisque le pays a si clairement montré sa volonté, il faudra bien lui obéir enfin, et réaliser les réformes qu'il exige.

Ayons donc confiance.

Mes chers Collègues,

Dans ce réveil de l'énergie démocratique, nous avons le droit de nous glorifier de la part brillante qui en revient aux républicains du Lot.

La patrie de Gambetta s'est montrée une fois de plus, digne de sa tradition républicaine.

Le discours de M. Cocula est accueilli par de vifs applaudissements. Le Conseil décide de se réunir en Commissions.

La séance publique aura lieu à 3 heures.

Séance du 18 Mai (après-midi)

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Cocula.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de MM. Malvy fils et Alayrac, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

MM. Mage, Rey, Darquier proposent le classement de divers chemins ruraux ordinaires. Au sujet de l'entretien de nos chemins, M. Loubet fait entendre de vives critiques.

Les chemins sont dans un état déplorable, dit-il, notamment dans l'arrondissement de Figeac.

Cela se comprend: les cantonniers sont dans l'impossibilité d'assurer le service d'entretien, car ils ont à entretenir un secteur de 15 kilomètres.

Il demande qu'un rapport soit fourni au Conseil Général par M. l'ingénieur en chef sur l'état des routes du Lot.

M. Loubet dit que la surveillance du réseau vicinal doit être assurée par les ingénieurs auxquels des crédits seront alloués pour cette surveillance.

M. Larnaudie voudrait que les tournées d'inspection soient faites par M. l'ingénieur en chef. M. Rouma préférerait que les crédits alloués pour les tournées d'inspection soient consacrés à l'achat de matériaux.

M. Mage proteste contre le fait de priver certains cantons de l'agent-voyer.

M. Malvy père fait entendre de justes critiques contre l'état de nos routes.

Cette situation tient de ce que le Conseil général eut le tort d'adopter les propositions d'un ancien ingénieur qui persuada à l'Assemblée départementale de consacrer les fonds d'entretien à des travaux nouveaux.

M. Bécays demande que la question soit examinée par la Commission des travaux publics, qui après études, établira un programme net, donnant satisfaction aux communes et fixant un programme décennal celui de 1915 venant à expiration.

Si la situation d'une route exige un effort financier il ne faut pas hésiter à faire cet effort.

La proposition de M. Bécays est adoptée.

M. Delpon demande l'ajournement de l'achat de 3 rouleaux pour le rechargement des routes. Approuvé.

M. Faurie propose le classement au rang des chemins de grande communication d'un chemin reliant Caillac aux stations de Mercurès et de Douelle. Approuvé.

Il propose également l'inscription au programme de 1914 du chemin vicinal ordinaire n° 1 de la commune de Caillac. Adopté.

Le Conseil approuve l'inscription au programme de 1915 du chemin dit « des Calvignacs », dans la commune de Luzech.

Un crédit supplémentaire de 1.219 francs est approuvé pour les travaux

de construction du chemin vicinal ordinaire n° 1 dans la commune de Carnac-Rouffiac.

Le crédit pour l'entretien de l'ancien évêché est porté de 100 à 300 francs par an. Cet immeuble occupé par des locataires rapporte 2.500 fr.

Renvoyé à la Commission des finances une demande d'honoraires formée par M. Lacaze qui a défendu le département dans l'action intentée par le sieur Soulié.

Le Conseil vote la somme de 946 francs comme part contributive du département dans la dépense nécessitée par l'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement de la station de Toirac.

Une somme de 160 francs est votée pour la construction de banquettes de sûreté sur la route de Saillac. Le projet d'alignement de la traverse de Pinsac sur le chemin vicinal de grande communication n° 23a de Souillac à Lacave est approuvé.

M. Faurie rappelle que la société agricole du Lot a émis un vœu tendant à ce que les chemins de halage soient supprimés pour permettre la plantation de peupliers.

L'administration a répondu qu'il était impossible de donner satisfaction à la société agricole: tout au plus peut-on diminuer la largeur des chemins de halage.

M. Larnaudie dit qu'il est nécessaire de réparer les berges dans un but de conservation des terrains des propriétaires riverains.

Sur sa proposition le Conseil donne un avis favorable pour la conservation des berges.

M. Malvy père indique le mauvais état des berges de la Dordogne et les dégâts que la rivière commet tous les ans dans les propriétés des riverains.

M. Loubet signale également le danger qu'offre pour les communes de Girac et de Prudhomat, le mauvais état des berges.

Il demande à l'administration compétente de faire le nécessaire pour assurer l'entretien des berges. Approuvé.

M. Fontanilles propose de voter une bourse à l'institution des sourds-muets de Toulouse en faveur d'un jeune sourd-muet. Adopté.

L'allocation d'une somme de 300 francs en faveur du commis de l'Assistance publique est renvoyée à la Commission des finances.

M. Couderc propose de voter le renouvellement du crédit de 100 francs en faveur du sieur Pégourié, de Tour-de-Faure, pour soigner son fils arriéré et anormal. Adopté.

M. Couderc propose d'émettre un vœu en faveur de la création d'un poste de facteur-receveur à Beauregard. Adopté.

M. Mazières propose d'émettre un avis favorable pour une subvention de 100 francs en faveur du jeune Vergne, élève de l'école des arts et métiers de Vierzon. Adopté.

M. Loubet émet un vœu tendant à ce que le train de Figeac arrivant sur Cahors ne parte de Figeac qu'à 7 heures 10 du matin. Adopté.

M. Rouma dépose un vœu tendant à ce que l'horaire des trains sur la ligne de Libos ne soit pas modifié. Adopté.

M. Larnaudie propose au Conseil de décider la réédition de la carte géographique du Lot.

M. le préfet promet de s'occuper de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et renvoyée au mardi à 14 heures.

Séance du 19 mai 1914

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Divers rapports relatifs à des classements de chemins vicinaux sont approuvés.

La séance continue.

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

II

« Paris, février.

« Ma chère sœur,

« Je ne puis et ne veux te cacher plus longtemps l'acte que je viens d'accomplir dans la plus stricte intimité. Au Canada, j'ai rencontré un ange de bonté, de douceur et d'amour et j'en ai fait très régulièrement la compagne inséparable de mes jours. J'ai épousé selon les lois françaises, Mademoiselle Diane de Brétigny. Je suis enchanté de ma décision et toi-même, ma sœur bien-aimée, quand tu connaîtras cette belle fleur à peine éclosie tu béniras le hasard qui m'a fait rencontrer la délicieuse créature dont les vingt-cinq printemps égèleront d'un éclat tout particulier notre splendeur mais un peu triste demeure.

« Prépare-toi à nous recevoir dignement. Celle que j'ai choisie est digne en tous points de tous les respects.

« A bientôt.

« Ton frère affectionné, »

« Baron DE LORMEL. »

La foudre tombant aux pieds de Madame Dumoulin ne l'eût pas émue davantage. Elle fut obligée de relire plusieurs fois l'épître pour se convaincre qu'elle ne rêvait pas. Elle ne pouvait s'imaginer que son frère eût accompli cet acte sans demander un avis, solliciter un conseil.

Quelle était cette Diane de Brétigny? Descendait-elle d'une vieille et honnête famille? Dans l'affirmative, le mal n'était pas grand, car elle saurait diriger les premiers pas de cette jeune femme mariée à un vieillard.

La différence d'âge surtout inquiétait Madame Dumoulin. Pour qu'une jeune fille eût accepté si vite d'unir sa vie à un sexagénaire, il fallait d'abord qu'elle fût sans fortune et qu'il lui tardât de changer sa condition. Madame Dumoulin qui détestait faire des jugements téméraires, ne voulut pas réfléchir davantage. Du moment que l'inévitable était accompli, il fallait attendre avant de juger et de se prononcer.

Au repas de midi, elle fit part de la lettre. L'étonnement, la stupeur furent peints sur tous les visages. Ce mariage allait changer l'existence de tous ces êtres, bouleverser leurs projets et les obliger à modifier leur ligne de conduite.

Marcel fut surtout atteint par la nouvelle. Avec angoisse, il se demandait quelle existence lui était désormais réservée. L'argent coulait chez lui comme le Pactole. Il lui suffisait d'en exprimer le désir pour que sa mère et son oncle lui remplissent sa bourse. Cette situation ne pouvait durer puisqu'il fallait désormais compter avec la nouvelle baronne.

D'autre part, il était l'héritier naturel et tout indiqué de son oncle. L'immense fortune dont il convoitait la possession pour donner libre cours à ses instincts ou tout au moins à ses passions, était perdue pour lui, irait à une autre, à une femme toute jeune qui désormais commanderait en maîtresse.

Marcel faisait rapidement ces réflexions, en songeant que cette catastrophe arrivait précisément à l'instant précis où il aurait eu besoin de capitaux considérables pour payer ses dettes et continuer sa vie de bohème. Et il pensait aussi que c'était à cause de Juliette que ce changement survenait si brusquement. Sans elle point de voyage et conséquemment point de mariage. Il dirigea contre cette enfant et celui qu'elle aimait toute sa haine de débauché et de criminel oubliant, poussé par ses besoins matériels, qu'il avait désiré s'emparer de Juliette et se débarrasser de son fiancé.

Pendant toute mesure, croyant se trouver en festin dans les salons hospitaliers de la capitale, Marcel se récria:

— Hé bien! En voilà du joli! Il se met bien l'oncle! Il lui faut une poutelle de vingt-cinq ans! Eh bien! mince!..

— Marcel que signifient ces paroles et cette attitude reprit, courroucé, Madame Dumoulin?

— J'exprime peut-être crûment mon opinion, objecta Marcel, mais en tout cas il faut que mon oncle soit subitement devenu fou pour avoir accompli pareille sottise. Je comprends maintenant son silence; tout s'explique. Il a dû être exploité par quelque jolî minois, pris au piège par quelque vertu peu farouche.

— Marcel, je ne permettrai pas que tu continues à parler de la sorte. Ton oncle n'a pas besoin de conseil et s'il voulait en demander ce n'est pas à toi qu'il s'adresserait..

— Merci, ma mère pour ces paroles de confiance. Madame Dumoulin avait peur instinctivement, elle aussi, d'une chute possible. Quelque intrigante avait très bien pu s'emparer du cœur de son frère et par quelque artifice se

faire épouser. Mais elle voulait douter jusqu'au bout. Il lui répugnait de se prononcer avant d'avoir pu juger. Elle attendrait l'arrivée des époux avant de prendre position.

Robert et Juliette s'étaient regardés et la même pensée avait traversé leur esprit. Désormais, leur place n'était plus au château de Berneze. Ils étaient dans la nécessité de quitter le toit qui les avait abrités, qui avait été le berceau de leur jeunesse, qui avait vu naître et éclore leur amour.

Appréhendant le jugement sain et la conscience droite des jeunes gens, Madame Dumoulin ouvrit son cœur:

— Que pensez-vous, mes enfants, de la brusque détermination de mon frère?

— Ma chère cousine, répondit Juliette, je regrette vivement d'être la cause involontaire mais principale du mariage de M. de Lormel, si du moins cette union ne doit pas être pour vous une source nouvelle de joie et de bonheur. Il est au moins prématuré de croire qu'il faille se désoler de cette décision. Nous connaissons et apprécions comme il le mérite mon cher cousin, et certainement s'il a cru devoir prendre une compagne c'est qu'il l'a choisie dans le meilleur monde, je comprends une famille très honnête, peut-être une descendante de vieille souche française, comme le Canada en possède beau-

coup.

— Ma petite Juliette, tes paroles me font un bien immense, car elles sont en concordance absolue avec mes idées. Je ne crois pas, ou du moins je ne puis croire que mon frère soit tombé entre les mains d'une aventurière comme Marcel voudrait le laisser supposer.

— Mais je n'ai rien dit de pareil, rectifia celui-ci..

— Sans doute, mais tes paroles, et surtout le ton sur lequel tu les as dites, précisent singulièrement ta pensée.

— Attendons les événements interrompit Robert! Nous sommes en train de nous forger des chimères qui s'évanouiront, j'en suis certain, au premier contact de Madame la baronne qui ne peut être que digne d'estime et de sympathie puisqu'elle a été distinguée entre toutes par M. de Lormel dont le jugement sûr et la droiture n'ont pu s'égarer en une conjoncture aussi sérieuse.

La délicatesse des sentiments exprimés si simplement par les êtres qu'elle chérissait aussi tendrement que s'ils eussent été ses propres enfants fut un soulagement immense pour la baronne qui distinguait nettement le mobile qui la dictait.

Robert reprenait aussitôt:

(A suivre).

Probité

Vendredi, M. Cayrac, a trouvé sur la voie publique une montre en argent.

Il a fait déclaration de sa trouvaille à la police et le propriétaire de la montre est allé la réclamer.

Accident

Mardi matin, vers 8 heures 1/2, M. Mignot, laitier à Pradines, avait laissé son cheval attelé dans la rue Lastié.

L'animal ayant pris peur, s'engagea dans la rue des Boulevards où passait le jeune Jean Cluzel qui fut renversé.

Relévé et transporté à la pharmacie de la Croix-Rouge, le directeur M. Garnal donna les soins à Jean Cluzel qui portait des égratignures sur la figure : son état ne paraissait pas grave.

Le cheval fut arrêté, et ramené à son propriétaire.

Tribunal correctionnel

Audience du 18 mai

AFFAIRE BARRAL

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire Barral, de Prayssac. M. Barral est une bonne, inculpé de fraude sur le poids de marchandises sont relaxés sans dépens.

VAGABOND

Le nommé Henri Druart, né à Rocroy, est un vagabond incorrigible, et qui n'est pas commode quand il a un coup.

Se trouvant en état de vagabondage, à Villesèque, il se prit de querelle avec le maire qu'il injuria et bouscula.

Le tribunal condamne ce méchant vagabond à 4 mois de prison.

CONTREBAND

Un contrebandier d'allumettes est condamné à 300 francs d'amende.

COUPS ET BLESSURES

Le nommé R... et la femme V... sont poursuivis pour coups et blessures.

R... est condamné à 6 jours de prison (avec sursis) et 25 francs d'amende.

La femme V... qui fait défaut est condamnée à 25 francs d'amende.

Orages

Dans la journée de lundi, après une matinée très chaude, le tonnerre a grondé et une forte pluie est tombée sur notre ville.

Dans la journée de mardi, vers 1 heure, le tonnerre s'est fait de nouveau entendre et jusqu'à deux heures, un violent orage s'est abattu sur la ville dont les rues en quelques minutes furent transformées en lacs.

Les agriculteurs ne se plaignent pas de l'eau qui est tombée.

Arrondissement de Cahors

Les Junies

Contrée délaissée. — De nombreuses réclamations n'ont cessé d'avoir lieu, depuis plus d'une année, pour demander que les deux grandes artères qui desservent l'importante vallée de la Masse soient remises dans un état de bonne circulation.

Pendant une longue période, tous les habitants qui ont des intérêts dans un rayon de plus de 15 kilomètres, ne peuvent se rendre, soit à la gare pour le transport de leurs marchandises, soit aux champs pour leurs travaux. Les deux routes qui sont parallèles à la vallée sont dans un état lamentable. La circulation est devenue complètement impossible.

Des plaintes, des réclamations surgissent journellement, demandant quel on apporte des réparations sur ces points qui sont le rattachement de la ligne de la vallée du Lot se dirigeant sur Cazals-Gourdon.

Nous croyons savoir que cette intéressante question a été prise en considération et que l'administration de la voirie a reconnu le bien fondé des réclamations qui lui sont parvenues.

Aussi elle va prendre des dispositions en conséquence, pour ne pas laisser plus longtemps une vaste contrée dans l'état d'isolement où elle se trouve depuis de longues années.

Toute la population intéressée à la ferme espère que le conseil général votera les fonds nécessaires qui doivent servir aux pressants travaux de rétablissement de ces deux voies. La haute assemblée départementale ne manquera pas de donner satisfaction aux laborieux habitants de cette importante contrée, qui attendent impatiemment de sa part ce geste généreux et utile.

Blars

Au sujet de l'école. — M. le maire a reçu la lettre suivante de M. l'inspecteur primaire de Figeac :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. l'inspecteur d'académie vient de m'informer que M. le ministre a décidé la création d'une classe enfantine à annexer à l'école mixte de Blars, à dater du 1er mai courant. « Concernant les locaux nécessaires (classe et logement), vous m'avez écrit, à la date du 26 septembre 1913 :

« 1. Que d'accord avec M. Lacroix, le logement inhabité depuis trois ans par celui-ci serait lapissé et remis à neuf, les plafonds blanchis et mis à la disposition de l'institutrice.

« 2. Que la salle de classe serait divisée en deux par une cloison.

« Vous prétendez, d'ailleurs, cette installation comme provisoire, en attendant que la commune atteigne le chiffre de 500 habitants et puisse présenter dans quelque temps un projet de construction d'un groupe scolaire entre le bourg de Biars et le quartier de la gare.

« Je vous serai obligé, monsieur le maire, de vouloir bien faire exécuter d'urgence, les travaux précités concernant la salle de classe et le logement, et de vouloir bien me tenir au courant, afin qu'il soit possible de donner effet à la décision de M. le ministre à une date aussi rapprochée que possible.

« L'inspecteur primaire. »

Grézels

Fête locale. — La grande fête locale de Grézels aura lieu cette année le dimanche 24 mai.

Comme chaque année, des réjouissances variées auront lieu sur la place publique. Un bal champêtre est organisé par les soins de la jeunesse avec le concours d'un orchestre de choix. Illuminations dans la soirée. Rien ne sera négligé pour permettre au nombreux visiteurs de se procurer le plus d'agrément possible.

Arrondissement de Figeac

Saint-Chels

Nécrologie. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Francoual propriétaire domicilié à la Boule commune de St-Chels âgé de 84 ans décédé à la suite d'une courte maladie. Le regretté défunt était le père de nos excellents amis MM. Raymond Francoual propriétaire, président du Syndicat de planteurs de tabac de notre commune ; Fernand Francoual conseiller municipal de Saint-Sulpice ; le grand-père de M. Georges Francoual receveur de l'enregistrement à Saint-Sauveur (Alpes Maritimes) et le beau-père de M. Delpérier commis des postes à Figeac. Il avait été maire de Saint-Sulpice pendant vingt années consécutives et était très estimé dans sa commune natale; affable et serviable, il emporte les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu. Il fut toute sa vie un homme de bien.

Ses obsèques ont eu lieu à St-Sulpice dimanche dernier 17 mai à 10 heures du matin au milieu d'une foule énorme venue de St-Chels où le défunt habitait, de Figeac, de Marcihac ; toute la population de St-Sulpice y assistait également.

On peut dire qu'elles furent imposantes et qu'elles ont été une véritable manifestation de sympathie pour cette honorable famille si favorablement connue dans la région.

Remarqué dans l'assistance le conseil municipal de Saint-Sulpice, M. Magné maire ; M. Falguères maire de Marcihac et de nombreux amis qui avaient tenu à assister à cette triste cérémonie.

Puissent ces témoignages de sympathie apporter un adoucissement à la douleur de cette famille si cruellement éprouvée à laquelle nous adressons l'hommage de nos condoléances emues et attristées.

Figeac

Foire du 15 mai. — Malgré sa coïncidence avec celle de Gramat, la foire du 15 mai a été assez importante, et les transactions sur les divers marchés bien suivies. A signaler une hausse sur tous les bestiaux.

Voici les cours pratiqués : Bœufs d'attelage, de 1.000 à 1.200 fr. la paire ; bœufs gras, de 36 à 38 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, de 1,25 à 1,30 le kilo.

Porcelets, de 20 à 40 fr. la pièce. Blé, de 20 à 21 fr. l'hectolitre ; avoine, de 9,50 à 10 fr.

Volaille, 1 fr. le demi-kilo. Chevreux, de 5 à 6 fr. la pièce. Œufs, 90 c. la douzaine.

Les asperges avaient fait leur apparition et n'avaient pas de cours régulier.

Tribunal correctionnel. — Audience du 16 mai.

Une seule affaire est appelée. Le tribunal prononce une condamnation à 16 francs d'amende (avec sursis), pour violences et voies de fait.

Les disciples de Saint-Hubert. — Dimanche, les chasseurs étaient venus de Planioles, de Lissac, de Camburat et d'ailleurs, pour assister à une battue aux renards qui eut lieu dans les parages de Combecave, de Laspeyronies est les bois de Nuéjols.

Les battues furent très intéressantes.

Rueyres

Fête locale. — Notre première fête de l'année aura lieu jeudi prochain 21 mai. L'entraîn des jeunes gens à préparer les réjouissances, un temps superbe en prévision, font espérer une très agréable journée.

Gorses

Lettre ouverte à M. le Directeur de « La Défense » à Cahors.

Un Monsieur qui signe F. L. a cru devoir se servir de votre journal pour me prendre violemment à partie au sujet du différend survenu entre M. le vicaire de Gorses et moi. — C'est beaucoup d'honneur qu'il me fait. Je l'en remercie très sincèrement.

Dans sa longue élucubration il prétend que j'ai commis un « scandale épouvantable » en disant tout haut à M. le vicaire de Gorses ce que beaucoup pensent tout bas. Il me fait un grief de m'être trouvé sur le passage de l'évêque, lors de sa dernière visite à Gorses. Enfin je persiste, dit-il, à voter et à faire voter pour des hommes tels que « Vival, Loubet et autres... »

Comme il rage de voir que ses amis de la réaction essaient de suite sa défection et qu'il trouve que cette plaisanterie à trop duré, il me menace poliment du « manche à balai ».

Tout beau, Monsieur et souffrez qu'on s'explique. Quelle que soit votre sainte indignation et dussé-je m'attirer les foudres de votre éloquence, je persiste à croire que M. l'abbé cher à votre cœur d'athée repentant, remplirait bien mieux son rôle de pasteur, si, laissant à d'autres le soin de faire de la politique militante ou de la polémique agressive, il se renfermait strictement et modestement dans le domaine religieux. Au risque d'être à nouveau taxé d'Aliboron, je persiste à dire que :

L'Eglise n'est pas le forum. La chaire n'est pas une tribune politique.

Le prêtre ne doit pas être un ministre de discorde et de guerre.

En ce qui concerne ma présence sur le passage de l'évêque, j'avoue que j'ai eu tort de céder aux invitations pressantes de M. le curé de Gorses. Les reproches que par votre voix, l'on m'adresse aujourd'hui, suffiraient pour m'éclairer à jamais sur la façon dont certaines personnes entendent la reconnaissance.

Je n'avais d'ailleurs pas attendu vos sommations pour prendre une résolution à ce sujet.

Je me fais une gloire et je suis fier d'avoir, depuis 26 ans que je suis maire de la commune de Gorses, mené le bon combat pour la République aux côtés des vaillants démocrates MM. Vival, Pauliac, Roussille, Mage, Loubet et Bécays qui sont l'honneur de notre parti. Je trouve écœurant que, vous, le farouche anticlérical de jadis, qui avez été gavi par cette République sur le compte de laquelle vous vous plaisez tant de dauber maintenant, vous soyez aujourd'hui le défenseur d'une si mauvaise cause. Mais, la haine dit-on, est mauvais conseiller...

Vos menaces, croyez-le bien, ne m'effraient nullement ; elles me font plutôt rire, venant de vous. Toutefois, si vos mains d'aristocrate ne trouvent pas trop humiliant de se servir « d'un balai » pour m'obliger à céder la place que j'occupe à vos amis, je vous offrirai généreusement celui que j'ai employé autrefois pour balayer certain personnage que vous connaissez tout particulièrement.

Ma réponse serait incomplète si je ne vous complimentais sur votre langage. C'est celui d'un homme qui se pique de bon ton et de bonnes manières. Je cueille en effet au hasard parmi les épithètes malsonnantes pour ne pas dire injurieuses dont votre article est émaillé :

« Autoritaire doublé d'un malotru, énergumène, goujat... bouffillade... » Et vas-y donc ! C'est pas ton père ! comme dit l'autre.

On voit bien n'est-ce pas que nous sommes dans le beau monde !

Mais j'oubliais : à aeries ! Ane, dites-vous notre magistrat communal ;

Ane donc, son conseil municipal. Et vous ? Grand homme, parle ! Pardon ! La Fontaine l'a dit :

« Le plus âne des trois, n'est pas celui qu'on pense. »

D. GASQUET,
Maire de Gorses.

Issepts

Foire. — Notre foire du 14, favorisée par un temps superbe, a été très importante malgré les grands travaux qui appellent les agriculteurs aux champs.

Beaucoup de transactions sur les bœufs d'attelage, tendrons et doublons.

Les moutons sont toujours hors de prix et on n'envisage aucune tendance à la baisse.

Prochaine foire le 5 juin.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Concours de pouliches de 3 ans et de 2 ans le 13 mai à Gramat

Le concours de pouliches de demisang, de 2 et 3 ans, qui a eu lieu à Gramat, le 13 courant, avait attiré un nombreux public qui a admiré les beaux et nombreux sujets présentés. Voici les résultats de ce concours

POULICHES DE 3 ANS

1. Lacarrière, à Thémènes, 420 fr. plus 500 fr. de prime de conservation.

2. Puybaret, à Gramat, 400 fr. plus 500 fr. de prime de conservation.
3. Lacarrière, à Thémènes, 350 fr. plus 500 fr. de prime de conservation.
4. Ferluc, au Bourg, 283 fr. plus 500 fr. de prime de conservation.
5. Orliac, à Rocamadour, 250 fr. plus 500 fr. de prime de conservation.
6. Turenne, à Thémènes, 200 fr.
7. Lafon, à Durbans, 200 fr.
8. Roxy, au Bourg, 200 fr.
9. Lacarrière, à Thémènes, 140 fr.
10. Lacam, à Issendolus, 140 fr.
11. Landes, à Albiac, 140 fr.
12. Thamié, à Gramat, 140 fr.
13. Ayrolles, à Issendolus, 140 fr.
14. Bergougnous, à Gramat, 100 fr.
15. Bergougnous, à Gramat, 100 fr.
16. Pugniet, à Issendolus, 100 fr.
17. Pégouriez, à Gramat, 100 fr.
18. Aurusse, à Issendolus, 100 fr.

Mentions honorables

Battut, à Issendolus.
Vayssière, à Labastide-Murat.
Bergougnous, à Issendolus.
Montet, à Issendolus.
De Lavalette à Aynac.
Mayonove à St-Laurent.

POULICHES DE 2 ANS

1. Lacarrière, à Thémènes, 200 fr.
2. Vitrac, à Gramat, 150 fr.
3. Mages, au Bourg, 100 fr.
4. Lacarrière, à Thémènes, 90 fr.
5. Lacarrière, à Thémènes, 90 fr.
6. Gauthier, à Issendolus, 90 fr.
7. VIELLESZACES, à Flaugeac, 65 fr.
8. Mages, au Bourg, 65 fr.
9. Tournier, à Issendolus, 65 fr.
10. VIELLESZACES, à Issendolus, 65 fr.
11. Baffara à Gramat 50 fr.
12. De Lépinay, à Gramat, 50 fr.

Mentions honorables

Lapergue, à Rueyres.
Vernet, à Issendolus.
Mayzen, à Issendolus.
Capelle, à Lunegarde.
Delsahut, à Thémènes.
Monthertrand, au Bourg.
Ferluc, au Bourg.
Brunet, à Issendolus.
Besombes, à Sonac.

Foire. — Très bonne foire à Gramat le 15 mai. Voici les cours :

Bœufs de trait de 1000 à 1150 fr. la paire.
Vaches de trait de 700 à 850 fr. la paire.
Bœufs de boucherie de 38 à 45 fr. les 50 kilos.

Vaches de boucherie de 32 à 36 fr. les 50 kilos.
Bouvillons d'élevage de 300 à 450 fr. la paire.
Veaux de lait de 1 fr. 40 à 1 fr. 20 le kilo.

Moutons gras de 36 à 40 fr. les 50 kilos.
Brebis de troupeau de 35 à 50 fr. pièce.
Agneaux de 20 à 30 fr. pièce.

Marché aux pores, peu amenés : les pores gras et les pores de charcuterie manquent.
Nourrains de 30 à 50 fr. pièce.
Porcelets peu demandés de 8 à 15 fr. pièce.

Halle : Blé 21 fr. l'hectolitre. Avoine 9 fr. l'hectolitre.
Volaille ; Poules 0 fr. 80 le 1/2 kilo. Poulets 0 fr. 85 le 1/2 kilo. Œufs 0 fr. 75 la douzaine.
Oisons 3 fr. pièce, caneton 2 fr. pièce.
Chevreux de 5 à 6 fr. pièce.

Le Roc

Comité Radical. — Il vient de se former à Nadaillac un comité radical et radical socialiste. Quatre-vingts membres ont adhéré à ce nouveau groupement dont la présidence a été offerte à l'unanimité à M. Mespoulet, adjoint.

Cette section est déjà à l'avant-garde du parti républicain dans le canton de Payrac et le comité qui vient d'être créé ne pourra que faire de la bonne besogne.

Thédirac

Enfant brûlé par le vitriol. — Samedi, Mme Granité, à Thédirac, nettoyait ses ustensiles de cuisine avec du vitriol lorsque son petit-fils, René Viellescaze, prit le flacon et en but.

Le pauvre petit succomba vers deux heures du matin, dans d'atroces souffrances.

Dégagnac

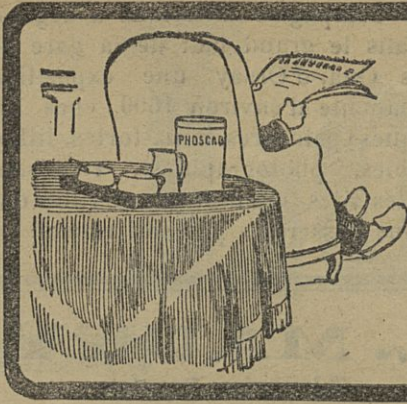
Carnet blanc. — Les mariages vont leur train. Après celui de M^{lle} Laure Rodès, de Poudens, puis celui de M^{lle} Elise Auricoste, de Peyrebrune, encore tout récents, c'est maintenant celui de M^{lle} Julie Triaire, fille de M. Triaire commis de culture des tabacs à Dégagnac.

M^{lle} Julie Triaire épouse M. Bourès, employé des chemins de fer de la Compagnie d'Orléans en résidence à Toulouse.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux jeunes et charmants futurs époux.

Naissances. — Et les naissances aussi se succèdent assez vite : le 8 mai c'était celle de Gineste Albert Philémon, à Lantès ; le 9 mai celle de Marie-Rose Bach au bourg, et le 15 mai celle de Deneux Henri-Elie, au Séchoir.

Félicitations et vœux de bonheur.



VIELLARDS ANÉMIÉS, CONVALESCENTS
Si vous voulez retrouver vos forces perdues mettez-vous au régime du
PHOSCAO
(Ancien Phospho-Cacao)
Le plus puissant des déjeuners
Le plus puissant des reconstituants
L'aliment idéal des malades
ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE D'ESSAI
Administration : 9, rue Frédéric-Bastiat, Paris
Phoscoffes : délicieuses biscottes au Phoscao.

Bibliographie

Au sommaire du nouveau et très brillant numéro des *Annales*, il faut relever la piquante et substantielle étude d'Emile Faguet sur Mme Récamier, un délicieux et printanier souvenir d'enfance de Pierre Loti, la nouvelle série des mémoires littéraires d'Henry Roujon, les impressions algériennes d'André Mesureur, les notes rétrospectives du Bonhomme Chrysale sur Copenhague (à propos de la visite des souverains danois), une savante étude de Louis Gillet sur le musée de Châalès, une spirituelle Saynté d'Henry Duvernois, des poèmes de mai de la comtesse Mathieu de Noailles, Jean Aicard, Daniel Lesueur, etc., sans omettre les chroniques d'actualité toujours si vivantes et si variées d'Yvonne Sarcey, Auguste Dorchain, Gaston Rageol, Pierre Ginary, Albert Dayrolles, Maurice Verne, René Benoist, Salagnac, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n° 2138 du 16 mai 1914.

La nouvelle gare Saint-Lazare aérienne. Les couleurs de l'atmosphère. Ethnographie mexicaine. Les dangers des ondes hertziennes. Edvard Suess. Académie des sciences. Le phare Cannevel.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Massonet & Co, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2163^e livraison (16 mai 1914).

Filles de proscrit (1793-1799), par Georges-G. Toudouze. A travers le Maroc français (Marrakech), par Louis Rousselet. L'enfant des fées, par Thérèse Jeanroy. Musée des poupées, par Marie Koenig.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Co, 70, boulevard Saint-Germain.

LA SEMAINE PROCHAINE

(Mercredi 27 Mai)

LE PETIT ECHO DE LA MODE

paraîtra sur 20 pages dont 8 pages de son nouveau roman :

ENTRE DEUX AMES

par DELLY

Il contiendra en outre :

- 1 Grande Feuille de Broderies décalquables
- 1 Supplément littéraire

12 MODÈLES DE JUPES NOUVELLES

offerts en Patrons-Primes en 4 tailles franco dans la taille choisie

contre un Bon et un timbre de 0 fr. 10

EN VENTE PARTOUT et 7, rue Lemaignan, PARIS

Envoi franco de ce numéro exceptionnel contre 0 fr. 15

Journal des Demoiselles
COMPLÈTE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES APORTE D'AMUSANTES RECREATIONS DONNE LE GOÛT DES TRAVAUX D'ARTICLES PRÉSENTÉS EN GRÉC SUR LA CÉLÉBRITÉ DE LA DÉVOTION L'AMOUR FOYER
LES ROMANS LES PLUS ATTACHANTS LES ARTICLES LES PLUS VARIÉS LES MEILLEURES PAGES DES LIVRES NOUVEAUX
24 Numéros par An Ed'chamala PARIS: 12c Ed'Paris: 14c Ed'J. verte: PARIS: 16c Ed'Paris: 19c
79, Boulevard Saint-Germain, PARIS

EN VENTE
chez tous les Libraires et Correspondants du Petit Echo de la Mode et dans toutes les Gares.
Le GUIDE des CONVENANCES
Par LISELOTTE
ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDAINS
(REVUE et CORRIGÉE)
Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.
Le Bébé Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.
La 1^{re} Communio Toilettes, souvenirs, cadeaux, cérémonie, dîner, etc.
Le Mariage Préliminaires, demande, fiançailles, corbillon, cadeaux, trousseau, devoirs des invités, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.
Les Réceptions La table, le service, le bal, concerts, Réjouissances de la maîtresse de maison.
Le Jeu en famille, les Domesticques, les Visites.
Le Jour de l'An Visites, tenue, cartes, le réveil, les étrennes.
La Correspondance Tous les cas sont étudiés, avec formules et modèles.
Le Deuil Devoirs des parents, durée des deuil, questions d'époux. Successions.
Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et sa possession s'impose dans toutes les familles.
Ce volume est vendu 0^{fr.} 90 seulement
Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orsoni, éditeur, 7, rue Lemaignan, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Carte du Touriste en Bretagne

La Compagnie d'Orléans vient d'établir, sous forme de dépliant, une *Carte du Touriste en Bretagne*. Ce document, établi de façon artistique, indique, notamment pour la côte sud de la dite province, les principaux moyens de communication, les localités ou sites les plus intéressants à visiter, les plages les plus remarquables, etc... Au verso de la Carte un texte de renseignements, accompagné d'illustrations, fournit les indications utiles sur les itinéraires et les combinaisons de billets à utiliser. La dite Carte est adressée franco contre l'envoi de 0 fr. 45 à l'Administration Centrale de la Compagnie d'Orléans, 4, Place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Rédacteur en chef

Obligé cesser travail, cause disparition journal, demande même emploi grand quotidien province. Ecrire aux initiales E. C. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS
et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter de leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER : Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.
Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'École Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 18 mai 1914.
Marché irrégulier et peu actif.
La rente française fléchit à 86,70.
L'Extérieure Espagnole recule à 88,25, l'Italien à 96,67 et le Serbe à 81,65.
Le Turc se représente à 82,67.
Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 73,65, le 1896 à 70,65, le 5 0/0 1906 à 101,75, le 4 1/2 1909 à 97,85 et le Consolidé à 88,65.
Nos établissements de Crédit se montrent hésitants. La Banque de Paris cote 1567, le Comptoir d'Escompte 1037, le Crédit Foncier 893, le Crédit Lyonnais 1606 et la Société Générale 792.
Parmi les Chemins français, le Lyon fait 1235 et l'Orléans 1305.
Le Rio-Tinto termine à 1741.
L'action de la Compagnie Electrique de la Loire et du Centre est fermée à 367.
Les recettes de cette Compagnie pour le mois de mars dernier se sont élevées à frs. 571.355 contre frs. 480.645 en mars 1913, soit

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte

Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte 1914, la Compagnie d'Orléans rendra valables comme suit :

Ascension : du mardi 19 avril au dernier train du mardi 26 mai.

Pentecôte : du jeudi 28 mai au dernier train du jeudi 4 juin.

Les billets Aller et Retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. N° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après les dates extrêmes indiquées ci-dessus.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
3, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

Le Foyer Familial, Société Épargne, Nuptialité, Natalité, Invalidité, Maisons, Combin. nouv. dem. Insp. Direct. Départementaux et Agents. App. et fortes commissions. Ecr. av. Réf. 19 rue Bergère, Paris.

COMPTOIR GÉNÉRAL

d'Alimentation
117, rue Saint-Denis, Paris.

à céder 50 actions de 100 fr. chacune.
Intérêt dividende par action 8 fr. 80.
Pour tous renseignements s'adresser au Siège Social de la Société.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 18 Mai 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.355			0,85	0,80	0,72
Vaches.....	1.175	829	161	0,80	0,76	0,70
Taureaux.....	386			0,75	0,70	0,67
Veaux.....	1.859	2.440	39	1,12	1,08	1,02
Moutons.....	15.931	6.752	850	1,18	1,15	1,00
Porcs.....	4.890	2.748		0,58	0,57	0,56

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur toutes les marchandises.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

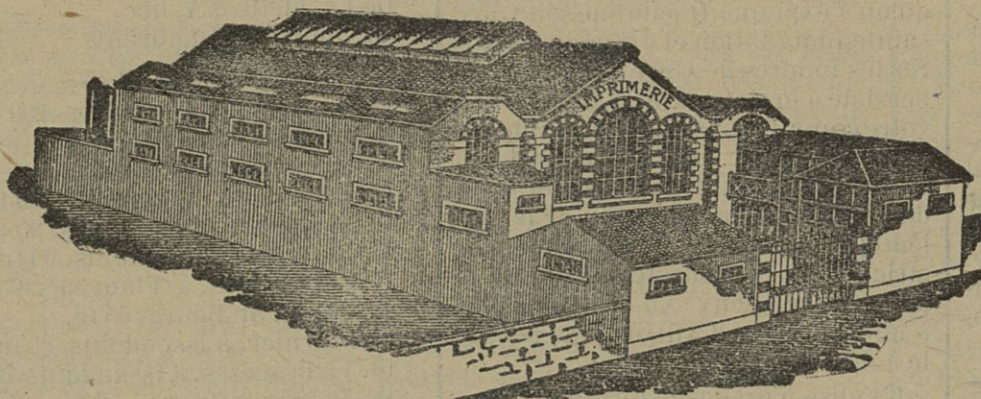
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

Étude de M^e Gustave LACHAUD, avoué-licencié à Brive, 2, rue de la République

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE DE DIVERS IMMEUBLES

Sis communes de TURENNE (Corrèze) et de SARRAZAC (Lot)

L'Adjudication aura lieu le **DOUZE JUIN** mil neuf cent quatorze, jour de vendredi, à une heure du soir, au Palais de Justice, à Brive

MISES A PRIX : 1^{er} Lot, 500 fr. — 2^e Lot, 150 fr. — 3^e Lot, 150 fr. — 4^e Lot, 400 fr.

Les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix de vente

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

Suivant procès-verbaux de BASCLES, huissier à Meyssac, en date du trois mars mil neuf cent quatorze, dénoncé par exploit du même huissier en date du neuf du même mois, et de BOURGES, huissier à Martel, en date du neuf mars, dénoncé par exploit de BASCLES, huissier, en date du treize mars, même mois, le tout visé conformément à la loi, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Brive le dix-sept mars mil neuf cent quatorze, volume deux cent dix-sept, numéro seize, et au bureau des hypothèques de Gourdon (Lot) le dix-sept mars mil neuf cent quatorze, volume cent cinquante-huit, numéro douze.

Il a été, à la requête de Monsieur Paul LAVERGNE, propriétaire et négociant, demeurant à Martel (Lot).

Ayant Maître Gustave LACHAUD pour avoué constitué et qui continuera d'occuper,

Procédé au préjudice de Monsieur Jean CONCHE, propriétaire et courtier, demeurant à la Gironie, commune de Turenne,

N'ayant pas d'avoué constitué,

A la saisie réelle des immeubles dont la désignation suit :

Immeubles sis commune de Turenne

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Mise à prix..... 500 fr.

Une maison d'habitation située à la Gironie, commune de Turenne, construite en pierre, couverte en tuiles, ayant sa façade principale au Midi, où elle est éclairée par une porte et au levant par une croisée.

Une parcelle de terrain située au même lieu, en nature de sol de maison, et sur lequel s'élève le bâtiment ci-dessus.

Une grange située au même lieu, au couchant de la maison dont il est ci-dessus fait mention et y adossée, construite en pierres et couverte en tuiles, ayant sa façade au Midi, où elle est éclairée par deux portes.

Une parcelle de terrain située au même lieu, en nature de sol de grange sur lequel s'élève le bâtiment ci-dessus.

Une grange située au même lieu, au couchant de la maison dont il est ci-dessus fait mention et y adossée, construite en pierres et couverte en tuiles, ayant sa façade au midi, où elle est éclairée par deux portes.

Une parcelle de terrain située au même lieu, en nature de sol de grange et sur laquelle s'élève le bâtiment ci-dessus.

Une autre grange et hangard situés au même lieu et à une

distance de quinze mètres environ des bâtiments ci-dessus vers Midi, construits en pierres et couverts en tuiles de Toulouse. Cette construction est éclairée par une porte et une fenêtre au Nord, et trois ouvertures vers Couchant.

Une parcelle de terrain située au même lieu, en nature de sol de grange et hangard sur laquelle s'élève le bâtiment ci-dessus.

Une cour située entre les bâtiments ci-dessus désignés.

Les immeubles sus-désignés forment vers Nord à propriété Baussian et de tous autres côtés à chemins publics et paraissent figurer au plan cadastral de la commune de Turenne sous le numéro 1.094, section C.

Une pièce de fonds en nature de taillis, sise au lieu dit « La Gironie », d'une contenance approximative de treize ares cinquante centiares, portée au plan cadastral de la commune de Turenne, sous le numéro 1.074 p, section C, confrontant à deux chemins et à propriété de Lachambre.

Les immeubles ci-dessus figurés sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et dix du cahier des charges des immeubles sis dans la Corrèze.

DEUXIÈME LOT

Mise à prix..... 150 fr.

Une pièce de fonds en nature de vigne, sise au lieu dit « Au Touron », d'une contenance approximative de treize ares

soixante-dix centiares, portée au plan cadastral de la commune de Turenne sous le numéro 1.282 p, Section C, confrontant à propriété de Messieurs Crozat, Baussian, Certain et Garry et figurant sous le numéro huit du cahier des charges.

TROISIÈME LOT

Mise à prix..... 150 fr.

Une pièce de fonds en nature de vigne, sise au lieu dit « La Méricaine », d'une contenance approximative de trente-un ares cinquante centiares, portée au plan cadastral de la commune de Turenne sous le numéro 1.374 p, section C, confrontant à propriétés de Traversat et Garry et figurant sous le numéro neuf du cahier des charges.

Immeubles situés commune de Sarrazac (Lot)

QUATRIÈME LOT

Mise à prix..... 400 fr.

Une pièce de fonds en nature de bois sise au lieu dit « à Lauzel », commune de Sarrazac (Lot), d'une contenance approximative de onze ares soixante-dix centiares environ, portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 89, section A.

Une pièce de fonds en nature de bois, sise au même lieu et appartenant à la précédente, d'une contenance approximative de deux ares quarante centiares environ, portée au plan cadastral du numéro 90, même section.

Une pièce de fonds en nature de bois, sise au même lieu, d'une contenance approximative de quarante-six ares soixante-dix centiares environ, portée au même plan sous le numéro 93, même section.

Une pièce de fonds en nature de terre, sise au même lieu, d'une contenance approximative de trente-sept ares soixante-cinq centiares environ, portée au même plan sous le numéro 98 p, même section.

Une pièce de fonds en nature de terre, sise au même lieu, d'une contenance approximative de vingt-trois ares soixante centiares environ, portée au plan cadastral sous le numéro 94 p, même section.

Une pièce de fonds en nature de terre, sise au lieu dit « La Bataillolle », même commune de Sarrazac, pour une contenance approximative de neuf ares vingt centiares environ, portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 101 p, section A.

Une pièce de fonds en nature de bois, sise au même lieu de « La Bataillolle » et appartenant à la précédente pour une contenance approximative de quarante-trois ares soixante centiares environ, portée au plan cadastral de la dite commune de Sarrazac, sous le numéro 102, section A.

Ces diverses pièces de fonds confrontent à chemin public de Brenty, à Dorval et Reynal et

son sont portées sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept du cahier des charges des immeubles sis dans le Lot.

Le cahier des charges dressé par Maître Gustave Lachaud, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus a été déposé au greffe du Tribunal civil de Brive, où l'on peut en prendre connaissance sans frais.

Le dit cahier des charges a été publié à l'audience des criées du huit mai mil neuf cent quatorze et, à la même audience, le Tribunal a fixé l'adjudication au douze juin mil neuf cent quatorze.

En conséquence, le DOUZE JUIN mil neuf cent quatorze, jour de vendredi, à une heure du soir, il sera procédé à l'audience des criées et par devant Messieurs le Président et juges composant le Tribunal civil de Brive, séant au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques et adjudication en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-dessus désignés et sur les lotissements et mises à prix ci-après :

Le premier lot, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci

Le deuxième lot sur la mise à

Lotissement et mises à prix

Les immeubles ci-dessus seront exposés aux enchères en quatre lots, sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci

Le deuxième lot sur la mise à

150 fr.

150 fr.

400 fr.

1200 fr.

NOTA. — Après les enchères partielles, il sera tenté une enchère sur les quatre lots réunis; au cas où elle ne donnerait pas de résultat, les enchères partielles demeureront définitives.

Avertissement est en outre donné à tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales sur les biens saisis que, pour les conserver, ils devront en requérir l'inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard, à Brive, en l'étude par l'avoué soussigné, poursuivant la vente.

Brive, le 10 mai 1914.

Signé : Gustave LACHAUD, avoué-licencié.

Enregistré à Brive (a. j.), le mai mil neuf cent quatorze, folio , case 7.

Reçu un franc quatre-vingt-huit, décimes compris.

Signé : MARGERIE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître Gustave LACHAUD, avoué poursuivant, qui pourra être chargé d'enchérir.

Certifié véritable par le Gérant soussigné
Cahors, le

Vu pour la légalisation de la signature contre
Le Maire,